

nient, c'en serait assez pour nous y déterminer ? L'*Union de Prières* est une profession de foi publique et solennelle non-seulement du dogme du purgatoire, mais encore de celui de la *résurrection future*. Ce n'est pas ici le lieu de montrer toute l'importance de ce dogme, l'un des articles de notre symbole et des fondements de notre espérance, ni d'indiquer, encore moins de développer, les preuves sur lesquelles il repose. Bornons-nous à observer avec St. Paul que, si les morts ne devaient pas ressusciter un jour, il faudrait admettre que Jésus-Christ lui-même n'est point ressuscité, sa résurrection étant le principe de la nôtre, que si Jésus-Christ n'était